



RAPPORT DU PRESIDENT

2

QUALITE

0

ET COÛT

1

DE LA COLLECTE

ET DE L'ELIMINATION

8

DES DECHETS

MENAGERS



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain



A - Contexte général

Fin 2018, toutes les déchèteries sont réaménagées (système d'accès par lecture des plaques d'immatriculation, installation de la vidéo surveillance, aménagement des locaux, signalisation,)

La densification des PAV enterrés continue : les communes d'Ambérieu, Lagnieu et Meximieux sont les premières équipées.

Afin d'uniformiser le mode de collecte, l'ancienne Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine a été conteneurisée pour les ordures ménagères résiduelles.

Enfin, en 2018, a été renouvelé le marché de collecte du verre. Il a été réparti en 3 secteurs géographiques et confié aux entreprises GUERIN, BRIORD'U'RES et SME ENVIRONNEMENT.

► Collecte des ordures ménagères

Elle s'effectue en porte à porte par les agents de l'intercommunalité excepté pour les communes de l'ex CCRCP où un marché de prestations est signé avec la société BRIOR'D'URES.

► Traitement des ordures ménagères

Les déchets sont dirigés à Viriat, dans l'usine de méthanisation OVADE ou, pour l'ex CCRCP, au SITOM Nord Isère. Au total, 14661 tonnes ont été traitées en 2018 (191 kg/hab).

► Collecte sélective :

son mode opératoire :

a - pour les emballages et journaux-magazines : en porte à porte, tous les quinze jours par les agents de la collectivité, ou en apport volontaire pour l'ex CCRCP (marché BRIOR'D'URES). Au total, 2 575 tonnes ont été expédiées dans les différentes filières de tri (33.5 kg/hab).

b - en apport volontaire pour le verre : les 341 conteneurs, répartis dans toutes les communes de la CCPA, ont permis aux entreprises GUERIN,

BRIOR'D'URES, et SME ENVIRONNEMENT de collecter 2 847 tonnes en 2018, représentant 37 kg / habitant.

Déchèteries

En 2018, la déchèterie d'Ambérieu-en-Bugey a accueilli un total de 5 498 tonnes (- 2 %) de déchets (cartons, bois, ferrailles, gravats, encombrants, déchets verts, pneus, huiles, batteries, D.M.S.), celle de Lagnieu 3 617 tonnes (- 3,3 %), celle de Meximieux 5 264 tonnes (-10,7 %), celle de Loyettes 2 530 tonnes (- 8,6%), celle de Villebois 1 370 tonnes (+ 19,8 %), celle de Saint-Rambert-en-Bugey 1 418 tonnes (- 8,2 %) et celle de Lhuis 1 627 tonnes (- 9,4 %).

Des collectes gratuites sont également mises en place sur les déchèteries. A ce titre, 807 tonnes de DEEE, 1 217 tonnes de mobilier, 59 tonnes de déchets Eco DDS et 63 tonnes de textiles ont pu être valorisées.

B - Moyens dégagés par l'intercommunalité pour la collecte et le traitement des ordures ménagères en 2018

Un responsable du service collecte et gestion des déchets encadre les agents répartis comme suit :

- 20 agents affectés à la collecte des OMR
- 8 agents affectés à la collecte sélective
- 1 chargée de suivi d'activité et de fiscalité déchets
- 1 assistante opérationnelle de collecte des déchets
- 1 agent de quai de transfert
- 1 assistant de prévention déchets et protection de l'environnement
- 1 mécanicien

La masse salariale totale s'est élevée à 1 385 753,43 €.

C - Coûts observés en 2018

Les dépenses incluent celles liées à l'amortissement des investissements.

► **Coût de la collecte classique**
(dépenses : 2 094 769 € ; recettes : 468 674 €)

Il est de 1 626 095 €.

La maintenance des véhicules OM s'élève à 85 395 €.

Les recettes proviennent essentiellement de la redevance spéciale (377 018€).

Le coût net par habitant est de 21,15 €, soit une diminution de 12% par rapport à 2017, justifiée par la suppression d'un camion OM, la baisse du prix du gasoil et l'«auto-entretien» des véhicules

► **Coût du traitement**
(dépenses : 2 664 925 € ; recettes : 65 549 €).

Le traitement des O.M. a coûté 2 599 376 €.

Le coût par habitant est de 33,81 €, soit une augmentation de 6,3 % par rapport à 2017 (évolution tarifs Organom)

► **Coût de la collecte sélective (porte à porte et apport volontaire)** (dépenses : 1 696 291 € ; recettes : 914 043 €)

Le coût de la collecte sélective est de 782 248 €, en forte augmentation compte tenu de certaines recettes de fonctionnement non encore encaissées au 31/12/2018.

La maintenance des véhicules CS s'élève à 34 078 €.

Le coût par habitant est de 10,18 €, soit une augmentation de 57 % par rapport à 2017.

► **Coûts divers**

Dans ce chapitre, il faut intégrer toutes les dépenses relatives aux ordures ménagères non affectées spécifiquement à la collecte ou au traitement ; il s'agit principalement des salaires du chef de site, de son adjointe et de l'agent du quai de transfert (pour la fraction non prise en compte par Organom).

Le coût par habitant s'élève à 3,51 €.

► **Coût de l'exploitation des déchèteries**
(dépenses : 2 672 203 € ; recettes : 557 665 €)

En 2018, la gestion des 7 déchèteries a coûté 2 114 538 €.
Le coût par habitant s'élève à 27,50 €, équivalent à 2017.



D - Mode de financement

Au total, le coût de la gestion des déchets (O.M., collecte sélective, déchèteries), pour l'année 2018, a été de 96 € par habitant.

Le coût de la collecte et du traitement est financé en partie par la TIEOM.
6 829 048 € perçus directement par la Communauté de communes.